

Chère Souternoise, Cher Souternois,

L'aube de cette Nouvelle Année, c'est pour moi la chance de vous souhaiter, au nom du Conseil municipal, tout ce que votre vie personnelle, professionnelle, familiale, peut vous apporter de meilleur et de plus agréable tout au long des prochains mois.

2019 c'est fini, et c'est l'occasion aussi de me retourner vers les évènements marquants de l'année écoulée, les bons et les mauvais moments passés, d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés, ceux qui éprouvent les effets de l'âge ou de la maladie. C'est aussi le moment un peu plus officiel de dire mes remerciements chaleureux au personnel communal, à son dévouement, aux collègues de la municipalité, à vous tous, en particulier les acteurs professionnels, sociaux ou des associations, qui de près ou de loin, ont contribué à la vie de notre village.



Jean-Louis Gaillard

Chacun s'accorde à dire que cette première partie de siècle est critique : au plan environnemental, évidemment, alors que toutes les catastrophes semblent inéluctables sans réactions véritables à court terme. Tous les états ou les processus naturels sont victimes des agissements de l'Homme : la biodiversité, avec la disparition dramatique de nombreuses espèces, le climat, dont on mesure de plus en plus le dérèglement, les richesses naturelles exploitées comme si elles étaient inépuisables, etc. Sans sombrer dans le pessimisme le plus noir, qu'en sera-t-il de notre Terre dans cent ou deux cents ans ? Comment agir, collectivement et personnellement, pour éviter le pire ?

Crise sociale et crise démocratique, aussi : dans nombre de pays partout dans le monde, à commencer par le nôtre, on constate une remise en cause plus ou moins importante et violente des « institutions » et de celles et ceux qui les représentent, avec comme reproches les plus fréquents leur égoïsme et leur éloignement, voire leur coupure des réalités du terrain et des habitants.

Or, quels que soient les enjeux, on constate souvent que c'est de la base, des individus eux-mêmes, que se créent des solidarités, que naissent et se développent des solutions. Et c'est en cela que la Commune, même « petite », conserve toute sa pertinence. S'il est évident que beaucoup de problèmes ne sont plus à son échelle, il n'en demeure pas moins vrai que c'est encore là que peuvent s'exercer les rapports les plus directs et efficaces entre les citoyens et ceux qui nous gouvernent. Et si les élus municipaux ont perdu beaucoup de leurs pouvoirs et de leurs moyens d'action, c'est eux seuls ou presque qui peuvent encore défendre les intérêts de leurs concitoyens dans des structures administratives supérieures de plus en plus hégémoniques ou lointaines.

Alors, les municipales des 15 et, le cas échéant, 22 mars, seront un bon moyen de montrer votre attachement à Souternon, à notre petit « pays » où - au moins par comparaison avec d'autres -, il fait si bon vivre ! Si vous le pouvez, participez à notre vie municipale comme candidate, comme candidat, et dans tous les cas, Votez !

Et pour Vous,
Pour Souternon,
Bonne Année 2020 !

Notre pays vient de traverser une crise grave.

Ce malaise est certainement le résultat d'une situation polypathologique. Néanmoins, un maître mot est sorti de ces événements : **proximité** !

La proximité, c'est l'ADN du Département. Aux côtés des communes, le Département représente la collectivité territoriale la plus proche de ses concitoyens.

En contact permanent avec les équipes municipales, nous nous attachons à soutenir les projets et à favoriser l'émergence des réalisations répondant aux attentes de la population. Attentifs aux besoins de notre canton, nous sommes des élus de terrain, à votre écoute et à votre disposition, avec l'aide de notre ami Henri Cherbland.



En matière d'éducation la proximité des établissements est une attente forte. Là encore, le Département, responsable des collèges, veille à une répartition harmonieuse des établissements secondaires sur le territoire ligérien. Soucieux d'offrir aux collégiens des locaux adaptés favorisant un bon apprentissage, ce sont 12 M€ qui sont consacrés aux travaux dans les collèges.

Concernant le collège Papire Masson ce sont 312 000 € de travaux qui ont été budgétés pour des réalisations sur l'année 2020. Cet établissement accueille cette année 231 élèves et reçoit une dotation de fonctionnement de près de 77 000 €.

Le secours aux personnes exige aussi une grande proximité pour être gage d'efficacité. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, service de proximité par excellence, retient toute notre attention. Le Département, premier contributeur, y consacre environ 26 M€. Afin d'être au plus près des décisions, nous siégeons au conseil d'administration.

Le CIS de Saint Germain-Laval, fort d'une trentaine de pompiers, réalise 365 interventions par an. Une nouvelle caserne est à l'étude. Nous tenons à saluer l'investissement et l'engagement du Capitaine Michel Bessenay qui après 32 années passées au sein du corps des sapeurs-pompiers, dont 15 comme Chef de corps, vient de cesser ses fonctions. Un tel parcours force le respect et nous lui exprimons notre reconnaissance.

Autre domaine qui requiert un impératif de proximité : l'action sociale. C'est la raison d'être du Département.

De par ses compétences, le Département accompagne les personnes les plus fragiles que ce soit par le biais de la Protection Maternelle et Infantile, avec la Maison Loire Autonomie pour nos aînés et les personnes souffrant d'un handicap ou encore par l'intermédiaire de notre Direction de l'Insertion qui accompagne les bénéficiaires du RSA. L'ensemble des actions relevant des solidarités humaines représente 440,3 M€ en 2019, soit 63 % du budget du Département.

Cette proximité induite par les actions du Département, nous aide dans notre objectif premier d'être des facilitateurs de votre quotidien. Notre volonté de combattre l'abandon des zones rurales ne peut s'exprimer qu'à travers une politique volontariste visant à assurer une cohésion de l'aménagement des territoires.

Il ne s'agit jamais d'opposer, ni de stigmatiser les différentes catégories ou activités socioprofessionnelles, mais bien de développer l'art du bien vivre ensemble. L'intérêt général n'est jamais la somme des intérêts particuliers, l'action politique devant répondre aux besoins du plus grand nombre. C'est tout l'art du compromis, qui ne doit jamais être le fruit de la compromission.

Que 2020 soit une année apaisée, constructive et solidaire ! Nos meilleurs souhaits accompagnent chacun d'entre vous.

Chantal BROSSÉ et Pierre-Jean ROCHETTE

Conseillers départementaux
du Canton de Boën-sur-Lignon

LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines cette mandature va se terminer. Elle aura été pour tous les élus communautaires difficile et incertaine.

Les quatre premières années, nous avons consacré toute notre énergie à défendre notre entité territoriale et notre vision de la proximité. Nous avons obtenu une petite victoire, en conservant nos limites géographiques, mais nous n'avons pas été entendus sur notre vision d'évolution avec les intercommunalités voisines (Urfé et Cople).

Nous avons malgré tout mis en place des projets et des solidarités dans le but de renforcer notre territoire. Cela nous a également permis de développer des échanges fructueux avec Urfé et Cople.

Le principal projet aura été le déploiement de la fibre optique. Ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été mobilisés pour que nos communes soient complètement fibrées cette fin d'année, investissement indispensable pour l'avenir du développement de notre territoire.

En 2013 nous avons acquis une maison du 16^{ème} siècle emblématique de St Germain Laval. En janvier 2020 vous pourrez admirer sa rénovation patrimoniale au plus près de sa probable création. Elle accueillera l'école de musique intercommunale et un espace sera dédié à toute imagination culturelle.

Nous avons porté le chantier de rénovation et agrandissement de la maison de retraite.

Les travaux terminés la propriété du bâtiment a été transférée à l'EPHAD en avril 2018.

Une mise aux normes de la déchetterie débutera en janvier 2020 afin de récupérer notamment les déchets toxiques dans des conditions optimum.

En janvier 2020 les consignes de tri changent. Vous avez tous reçu la lettre du tri et son mémo. Nous comptons sur vous pour trier de plus en plus.

Cela permet de ne plus enfouir les matériaux qui peuvent être recyclés. Merci de votre civisme.

Je voulais surtout via cet édito remercier tous les élus qui se mobilisent pour notre territoire et plus particulièrement les élus communautaires pour leur implication et leur esprit de solidarité.

Un grand merci aussi aux employés de la communauté qui chaque jour sont à votre service et qui nous accompagnent pour mettre en œuvre les projets que nous décidons.

Je reste ainsi que toute l'équipe de la Communauté de Communes à votre écoute et à votre disposition,

Très sincèrement.

Georges BERNAT

Maire de Vézelin-sur-Loire

Maire délégué de Amions

Président de la Communauté de Commune des Vals d'Aix et Isable



Demander son inscription sur les listes électorales

La formalité est accessible avec un 'compte service-public.fr' ou via 'France Connect', et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est souhaitable de vérifier si l'on n'est pas déjà inscrit sur une liste électorale.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, souvent payants.



À savoir :

pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 (sauf circonstances particulières).



Commune - de 1000 habitants

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours . •

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

Le vote aura lieu le dimanche 15 Mars et éventuellement le dimanche 22 Mars

- Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants (le seuil était auparavant fixé à 3 500), le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours depuis la loi du 17 mai 2013. Les candidats se présentent ou non sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats dans la limite du nombre de conseillers à élire sans que le vote ne soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a pas d'obligation de parité femmes/hommes.

Une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas, avant la loi du 17 mai 2013, pour les petites communes dans lesquelles pouvaient être élues des personnes n'ayant pas fait acte de candidature). La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires(c'est-à-dire ceux qui représentent les communes dans les organes intercommunaux) sont les membres du conseil municipal désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

2019

ÉTAT CIVIL



Henri Badolle, le 12 Février 2019 à St Germain Laval
Georges Benoît Perey, le 1^{er} Mars 2019 à Roanne
Thérèse Michaud, le 3 Mai 2019 à St Germain Laval
Robert Vernay, le 26 Mai 2019 à Roanne
Roger Crozet, le 6 Août 2019 à Souternon
Raymond Vernay, le 31 Octobre 2019 à St Germain Laval
Robert Oblette, le 18 Décembre 2019 à Souternon

Décès

Mathilde Chignard et Julien Saintvoirin le 24 Décembre

1 mariage

Lisa Coudour née le 28 Mars 2019 à Roanne

Inès Farge née le 15 Octobre 2019 à Roanne



Naissances



M^{me} Jenny Gillet et M. Jimmy Guène
ainsi que leurs enfants à Montanon



M. Pascal Thomas,
place de l'Eglise



M^{me} Leslie
Bayon
et
M. Julien
Allard
et leurs Filles
à Chassenay



Et aussi :

M. Bastien Dejob et M^{me} Aurélie Meunier, à Chassenay
M. Baptiste Chaffangeon et Maryline Lassaingne, à Purière
M. Benjamin et M^{me} Elodie Faure, à Prachaise

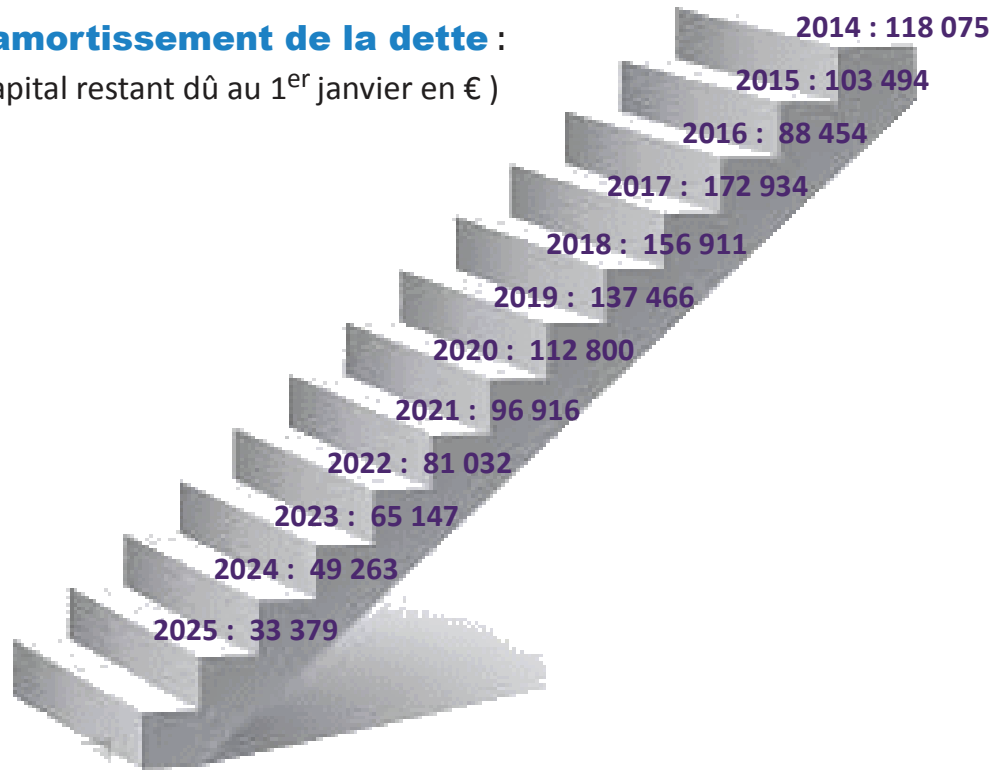


M. Badr Zarrouq et
M^{me} Manale Lahmar,
au Bourg

Quelques CHIFFRES

L'amortissement de la dette :

(capital restant dû au 1^{er} janvier en €)



Contribution du budget communal

au Service Départemental d'Incendie et de Secours :

6 609 € soit 18,77 €/habitant/an

Echéance annuelle de la dette (€) :



Investissements communaux prévus en 2020 :

Voirie : 115 708 € HT, soit 138 850 € TTC, subventionnés à 60 % (69 424 €)

Travaux divers (électricité à l'église, porte de l'école, automate de chauffage de la salle des fêtes, columbarium) :

9 054 € HT, soit 10 864 € TTC, subventionnés à 60 % (5 432 €)

VOTRE NUMERO DE PTO : UNE REFERENCE UTILE POUR VOTRE FAI

Malgré une adresse postale précise, le numéro inscrit sur votre prise PTO (Prise terminale optique), si vous en êtes déjà équipé, est un élément utile pour permettre à un fournisseur d'accès d'identifier votre logement et permettre l'abonnement. En effet, chaque PTO mise en place par THD42 (SIEL-TE) (Très Haut débit dans la Loire, posté par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire – Territoire d'Energies), est portée géographiquement dans les bases de données accessibles aux FAI.



(La Prise Terminale Optique est installée dans chaque logement desservi par la fibre. Elle est, en général, installée à côté du téléviseur et à proximité d'une prise électrique. C'est sur cette PTO que la box Internet fibre est branchée).

Attention, le calendrier d'arrivée dans chaque commune est du ressort de chaque Fournisseur d'Accès Internet (FAI). Il se peut donc qu'un FAI vous indique que vous n'êtes pas encore éligible à ses offres, ce qui ne remet pas en cause votre éligibilité réelle à la fibre. Dans ce cas, vous pouvez donc contacter un autre FAI ou attendre la venue effective du FAI de votre choix.



A L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT :

La prise dédiée à la fibre est posée à l'emplacement défini avec le technicien.



* FAI : Fournisseur d'accès à Internet

Les fournisseurs d'accès Internet déjà présents sur le réseau public THD42

NordNet

☎ 3420

ozone

☎ 0 973 01 1000

K-net
Bien plus que de la Fibre !

☎ 09 72 350 350

VIDEOFUTUR
à Vous la Fibre

☎ 09 70 252 627

bouygues
TELECOM

☎ 3106

Coriolis
Telecom

☎ 09 70 715 555

SFR
altice

☎ 1099

Retrouvez plus d'information et la liste des fournisseurs d'accès sur : www.thd42.fr



Le Wi-Fi gratuit pour les Européens (et donc à Souternon !)

La Commission européenne souhaite promouvoir, partout en Europe, la connectivité Wi-Fi gratuite dans les lieux publics comme les places, les bâtiments publics, les bibliothèques.

Son projet ? Le programme WiFi4EU (phonétiquement en anglais Wifi for you = la Wifi pour vous) destiné aux collectivités locales, consistant en l'attribution, d'un bon forfaitaire de 15 000 euros par commune. Les communes bénéficiaires d'un coupon (« voucher ») choisiront les « centres de la vie publique » où les points d'accès sans fil WiFi4EU (« hotspots ») seront installés.

Lors de l'appel à candidature lancé le 4 avril dernier à 13 heures précises, notre temps de réponse a été de 827 millièmes de seconde pour faire enregistrer la candidature de Souternon, selon le principe du « premier à demander, premier servi ». Notre commune a pu ainsi être retenue, à l'instar de 3 autres de la Loire, parmi 3400 municipalités de toute l'Union Européenne. (voir extrait de la liste) comme bénéficiaire de ce coupon

Au	FRA	2019-	13:00:	0.823
Haapavesi	SUOMI / FINLAND	2019-04-04	13:00:00.8	
Lørenskog	NORWAY	2019-04-04	13:00:00.8	
Seu d'Urgell, La	ESPAÑA	2019-04-04	13:00:00.8	
Le Ca	FRA	2019-	13:00:	0.8
Oraş Baia Sprie	ROMÂNIA	2019-04-04	13:00:00.8	
Souternon	FRA	2019-	13:00:	0.8
Dębica (gmina wiejska)	POLSKA	2019-04-04	13:00:00.830	
Dzierzgoń	POLSKA	2019-04-04	13:00:00.830	
Gradefes	ESPAÑA	2019-04-04	13:00:00.830	

La suite ?

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises spécialisées et, après les choix techniques et financiers, l'installation pourra être réalisée, nous l'espérons, pendant le 1^{er} trimestre 2020.

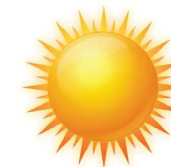
ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



DECHETERIE INTERCOMMUNALE – ZA Pralong à ST GERMAIN LAVAL

Horaires d'ouverture en cas de canicule

Depuis l'été 2018, en cas d'alerte canicule orange ou rouge, la déchèterie intercommunale ne sera ouverte que les matins de 8h à 12h du mardi au samedi.



Nouveau : A partir de janvier 2020, tous les emballages se trient !

LE TRI SE SIMPLIFIE !

Pour améliorer le recyclage des déchets et vous simplifier le tri au quotidien, la **Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable**, en charge de la collecte des déchets ménagers, a **décidé de faire évoluer les consignes de tri.**

A partir de janvier 2020, vous pourrez déposer **dans le conteneur de tri « emballages »** (signalétique jaune) **tous les emballages ménagers :**

- **Tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films (nouveau)** avec les bouteilles et flacons en plastique,
- Tous les emballages en métal, y compris les petits en aluminium (capsules café...)
- Tous les emballages ménagers en carton léger, les briques alimentaires.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles tout en réduisant le volume de vos ordures ménagères.

Nous vous rappelons néanmoins que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la **CCVAI** au 04.77.65.48.75 ou vous connecter sur **les sites internet :**

www.consignesdetri.fr ou www.ccvalsaixisable.fr /onglet déchets ménagers/tri sélectif



ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



DU TERRAIN ECONOMIQUE DISPONIBLE

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) a réalisé en 2015-2016 des travaux d'extension de la zone d'activité des Grandes Terres à St Germain Laval.

Un lot divisible de 12 300 m² est disponible à la vente.

Renseignements : [04 77 65 48 75](tel:0477654875) (CCVAI)



REHABILITATION MAISON BOISSIEU A ST GERMAIN LAVAL

Avant travaux



Après travaux

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



Ce bâtiment a été acquis en 2014 par l'intercommunalité dans un esprit de développement « intercommunal » d'un point de vue touristique et de préservation d'un patrimoine local.

Ce projet a pour double objectif :

- de concourir à la restauration, à la mise en valeur patrimoniale d'un bâtiment « remarquable » et par là même contribuer à l'attractivité du bourg-centre médiéval de St Germain Laval, et plus largement du territoire de la Communauté de Communes.
- de répondre à un besoin exprimé en termes d'aménagement d'espaces pour des activités à destination de tous les habitants du territoire : cours de musique, expositions, réunion, réception, pour les besoins de la CCVAI mais aussi au bénéfice des associations et autres structures locales.

Les travaux ont débuté en janvier 2019 et doivent se terminer en décembre 2019. Le montant de ce projet est de 824 814 € HT.

Plusieurs subventions ont été obtenues pour le financement de ce projet : Etat, Région et Département.

Par ailleurs, une souscription auprès du grand public a été lancée via la Fondation du patrimoine sur le site www.fondation-patrimoine.org

Ces dons ouvrent droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable
- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES SPORTS D'AMIONS

Ce projet intercommunal concerne :

- des travaux d'aménagement en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) : notamment création de 5 ouvertures, mise en place de fenêtres PVC, mise en peinture, mise en place d'un sol souple...
- des travaux d'amélioration de l'office : notamment réfection des peintures, isolation thermique des murs extérieurs et du plafond, mise à jour du réseau électrique...

Le coût de cette opération est de 126 000 € HT.

Les subventions obtenues pour ce projet sont :

- Etat : 18 990 € (Dotation de soutien à l'investissement public local)
- Région : 50 000 € (Contrat Ambition Région)

Les travaux débuteront en décembre 2019 et s'étaleront sur une durée de 17 semaines.



ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



PARENTS, FUTURS PARENTS

Vous avez besoin de confier votre enfant âgé de 0 à 6 ans quelques heures, ou de façon occasionnelle ?

Connaissez-vous toutes les possibilités ?

Garde à domicile

Assistants maternels à Souternon

Adressez-vous à la Mairie

Assistants maternels

Maison d'Assistants Maternels à Vézelin sur Loire (Dancé)

Marine : 06.58.75.33.67

Elodie : 06.58.62.10.37

@ : barbouilleetcie@orange.fr

MULTIACCUEIL Les Champiloups

Association AD PEP 42

50 chemin du Grand Vernay à St Germain Laval

Tél : 09.51.28.64.00

ACCUEIL DE LOISIRS Les Farfadets

Association Familles Rurales

Directeur : Bertrand Chinal : 06.83.48.10.50

@ : familles-rurales-saintgermainlaval@hotmail.fr



Voici le numéro 04 77 65 58 02

qui peut vous renseigner et vous accompagner dans votre recherche.

Relais Assistants Maternels des Vals d'Aix et Isable

28 Rue Robert Lugnier

42260 St Germain Laval

mail : aurelie.butin@ccvai.fr

Lundi 14h-18h

Mardi 13h30-16h30

Jeudi 13h30-16h30

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



ACCUEIL DE LOISIRS ADOS – PROMENEUR DU NET

Salut, je m'appelle Grégory, je suis directeur de l'Accueil de Loisirs Ados de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, mais pas seulement, je suis aussi un **Promeneur du net**.

Si tu as des questions, des projets ou tout simplement envie d'échanger avec moi, n'hésite pas à me demander en ami.

Je suis présent sur les réseaux sociaux : Facebook, Snapchat et Instagram.

Pour me trouver, rien de plus simple,
Gregory AL Ados Promeneurdunet



ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

ATELIERS POESIE ET THEATRE AVEC LES RESIDENTS

Avec Armand, faire sortir la poésie d'un pré carré, la faire vivre en plein air, en musique, dans le mouvement ...

5 rencontres ateliers écriture/ateliers de mise en voix

Ateliers gratuits ouverts à une douzaine de personnes : adultes et grands adolescents.

En final, une **randonnée poétique**. La mise en valeur des écrits réalisés sera définie par le groupe lui-même avec un rendu prévu en mai.

Les ateliers auront lieu le **samedi**, au local de l'association Cheval blanc à St Germain-Laval aux dates suivantes : 18 janvier - 15 février - 14 et 28 mars - 18 avril 2020



Résidence Cie Turak théâtre d'objets :

Participez à sa nouvelle création : *Nouvelle expédition en Turakie*, chorégraphie de toiles de tente.

Du 10 au 16 février 2020, la compagnie proposera plusieurs rendez-vous "cartes postales", l'avancée de sa création à St Germain Laval (bar associatif Le Cheval blanc).

Représentations : vendredi 12 et samedi 13 juin 2020 à Neulise (La ferme)

Autre date à retenir :

Samedi 15 février 2020 à la salle Greyzolon Duluth à St Germain Laval :

« Parler d'amour »

Rencontre festive, ateliers, performance lecture et concert avec Armand le poète, la Cie Turak objets et le groupe musical Tram des Balkans.

ATELIER D'ECRITURE

A partir d'extraits de livres, d'articles, de poèmes, de contes ; de mots tirés au hasard, de tableaux ; de photographies et de tout outil pour vous permettre de démarrer

Marie-Claire BURGOS, auteur vous invite au plaisir et au frisson d'écrire... et à partager un moment convivial sans à priori :

Un rendez-vous mensuel gratuit le samedi matin de 10 H à 12h à la médiathèque. Public adultes et adolescents.



Mardi 16H30-18H30

Mercredi 10H00-12H00 et 15H00-17H00

Jeudi 16H30-18H30

Samedi 10H00-12H00

Rappel horaires médiathèque

16

Souternon

Contacts : 04.77.65.78.17 anne-marie.gaumon@ccvai.fr

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA CCVAI



GESTION ET ENTRETIEN DES RIVIERES

Restauration des berges de l'Aix entre Saint Germain Laval et Pommiers : l'équipe de la Communauté de Communes à pied d'œuvre.

La végétation des berges de rivière joue un rôle prépondérant dans la vie de nos rivières, que ce soit pour la gestion des débits en période de crue ou pour le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Encore faut-il qu'elle soit en bon état... C'est le travail auquel s'attache l'équipe Atelier Chantier d'insertion dans le cadre du contrat territorial : les arbres vieillissants ou menaçants sont abattus et les branches (rémanents) sont broyées.



Le lit de la rivière

avant
et
après

intervention



La finalisation de ce chantier est prévue pour fin avril 2020.

Cette portion de rivière n'avait jamais fait l'objet d'une intervention au préalable, le travail réalisé par l'équipe est en conséquence :

Abattage Façonnage		Classe 10/20	Classe 20/30	Classe 30/50	Classe 50/+	TOTAL
Chauffage	En stère	28,18	91,48	143,35	287,81	550,82
Rémanents	En m ³	36,63	118,93	186,36	374,15	716,07

* Pour l'abattage, l'unité est tout simplement le nombre d'arbres,
* Pour le bois de chauffage, l'unité est la stère, unité classiquement utilisée pour la vente du bois de chauffe. 1 stère correspond à 1 mètre cube de bois empilé soit en réalité 0.8 mètre cube de bois (déduction des espaces entre les morceaux de bois)
* Pour les rémanents, il s'agit du nombre de mètres cubes de branchages avant le broyage.

Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
28 rue RobertLugnier
42260 ST GERMAIN LAVAL
TEL : 04 77 65 48 75
ccvai@ccvai.fr
www.ccvalsaixisable.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

PETIT VADE-MECUM SUR L'EAU POTABLE À SOUTERNON : (OU QUELQUES QUESTIONS - RÉPONSES SUR UN LIQUIDE VITAL !)

1 – Qui fait quoi ?

La fourniture d'eau potable est une compétence communale qui, pour Souternon, a été transférée fin 2018 à la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, laquelle l'a déléguée au Syndicat Mixte ¹ des Eaux de la Bombarde (SMEB). Le SMEB, par plus de 1000 km de canalisations (hors branchements), dessert 35 communes depuis Saint-Just-en-Chevalet jusqu'à Bully ou Mornand, ou même de la rive droite de la Loire (Pinay et Saint-Jodard). Le SMEB est dirigé par un comité syndical - comprenant 2 délégués communaux ou communautaires par commune (Souternon : Corinne CHAUX et Jean-Louis GAILLARD) -, lequel élit un Bureau, un président (votre maire) et (actuellement) 4 vice-présidents.

Ce service public est géré sous la forme d'une régie : le syndicat est maître de toutes ses décisions et de son budget (fonctionnement et investissements) et confie l'exploitation par un marché de prestation à une entreprise spécialisée, actuellement SAUR, dont le siège local est à Saint-Germain-Laval, ZA des Grandes Terres. C'est donc à SAUR que l'on doit s'adresser pour tout problème quotidien de fourniture (fuite avant compteur, défaut de qualité, changement d'occupant,...), à moins que le souci ne relève du plombier (installation après compteur).

Le Trésor public est quant à lui responsable de l'encaissement des factures établies par SAUR : c'est à la trésorerie de St-Germain-Laval qu'il convient de s'adresser en cas de difficulté à ce sujet.

2 – Quel prix pour notre eau ?

C'est le Syndicat qui fixe annuellement, en général au mois de juin, le nouveau tarif de l'eau pour application à la facture de l'année suivante (portant sur la consommation relevée en septembre). Le tarif comporte deux parties : un prix d'abonnement, actuellement ² 86,20 € H.T. par an, correspondant aux frais fixes par branchement, (construction et entretien de la station, des réservoirs, installation et renouvellement des canalisations, etc) et une partie variable (1,61 € H.T./m³), (frais de traitement, etc) proportionnelle à la consommation particulière de l'abonné ³.

3- Quelles ressources en eau pour le Syndicat ?

L'eau distribuée par le SMEB est obtenue par prélèvement dans la rivière le Boën et/ou à partir de la retenue du Gué de la Chaux. Ces ressources ont des qualités propres :



Le Boën est un ruisseau à caractéristiques de torrent : la pluviométrie a une grande influence sur son régime et souvent, après une pluie, l'eau ne peut pas être traitée car elle est trop chargée en matières en suspension (*c.-à-d.* elle est trop « trouble »). D'autre part, le ruisseau coule très peu, voire plus du tout en période de sécheresse (étiage).

La retenue du Gué de la Chaux, proche du Boën, est située aux confins de la Loire et de l'Allier, en zone de tourbières d'altitude (1100 m). Comme l'eau du Boën, l'eau du barrage est très peu minéralisée (terrains non calcaires), mais par contre très riche en matière organique dissoute, - résultat de la décomposition des végétaux des zones traversées - (trop riche même, puisqu'elle ne peut être utilisée que par dérogation du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France), d'où sa couleur naturelle rouille prononcée. Sa faible teneur en sels minéraux (calcium, sodium, etc) en fait une eau très douce, mais très agressive, en particulier pour les canalisations et les appareils ménagers.

Le traitement de ces eaux, selon leur mélange, consiste donc à éliminer le plus possible les matières en suspension ou dissoutes, éléments d'origine minérale, organique ou biologique (microbes), à minéraliser l'eau obtenue pour l'amener à l'équilibre calco-carbonique (eau ni corrosive ni incrustante : ni attaque des conduites, ni dépôt à leur surface), et à la traiter (chloration) pour que les qualités de « potabilité » soient préservées jusqu'au robinet de l'utilisateur final. Ce que vérifient des contrôles permanents, tant de l'entreprise que des autorités compétentes (ARS : Agence Régionale de Santé).

4 – L'état des lieux et les réalisations ou projets du Syndicat :

Les caractéristiques de la ressource et la configuration géographique du réseau du SMEB entraînent un certain nombre d'inconvénients pour une exploitation optimale, et la mise en place de solutions adaptées pour les compenser :

l'utilisation d'une quantité notable de réactifs de traitement au coût important ;

la production élevée de boues à traiter ;

les contraintes écologiques et environnementales, justifiées mais considérables, affectant l'exploitation ;

la longueur du réseau syndical et la faible densité des abonnés : le faible rendement en résultant a été considérablement augmenté ces dernières années (de 69 % à plus de 82 % en dix ans environ), grâce à une politique volontariste de renouvellement des canalisations, la mise en place de compteurs de sectorisation permettant une meilleure connaissance des incidents (casses, interventions des pompiers, vols), etc.

la très faible minéralisation de l'eau brute et son traitement au sulfate d'alumine, utilisé dans les premières décennies de l'existence du Syndicat, ont été à l'origine de défauts de qualité dont on constate parfois encore les conséquences : eau colorée lors de casses ou de « coups de bélier », goût de terre, teneur en fer ou en aluminium parfois importante... L'utilisation actuelle de chlorure ferrique et de polymères organiques comme principaux produits de traitement a permis de remédier grandement à ces problèmes ;

les préconisations du plan Vigipirate et de son volet BIOTOX (lutte contre le terrorisme) nécessitent la présence dans l'eau de chlore résiduel à un niveau parfois désagréable (le « goût de chlore » est un signe paradoxal de qualité car témoin de son absence de dégradation dans les conduites).



Cette année, outre d'importants renouvellements de canalisations (en lien avec les secteurs prioritaires en matière de fuites, de casses, ou d'opérations de voirie – réfections de chaussées, aménagement de bourgs, etc...) – le Syndicat a lancé un programme d'environ 2 millions d'euros de sécurisation de la ressource par :

- le doublement de la conduite actuelle (environ 4 km) de liaison entre la retenue et la station de traitement, permettant de travailler au nominal de la station (400 m³/h au lieu de 280 m³/heure actuellement) ;
- la pose d'une autre canalisation permettant, dans la limite de notre droit d'eau et quand le débit de la rivière dépasse les besoins du Syndicat, le refoulement de l'eau excédentaire dans le barrage, d'où l'obtention d'une retenue pleine plus rapidement et plus longtemps.

5 – Notre eau est-elle de qualité ?

Si elle n'est pas parfaite, l'eau distribuée par le SMEB comporte beaucoup de qualités :

sa zone de prélèvement la met à l'abri de nombreuses pollutions : phytopharmaceutiques, pesticides, toxiques d'origine naturelle (arsenic), humaine, industrielle, hormones, antibiotiques ou autres résidus médicamenteux, malheureusement présents dans beaucoup d'eaux de surface, voire de captages....

le dégazage permis par le stockage de l'eau à l'air libre préserve la ressource de la présence de radon, principale origine de la radioactivité constatée dans certaines eaux de terrains primaires ;

la nouvelle filière de traitement utilisant le chlorure ferrique a résolu le problème des concentrations parfois trop élevées en aluminium dans l'eau distribuée.

C'est donc une eau assez douce, convenablement minéralisée, aux qualités organoleptiques (goût, odeur, saveur, transparence et coloration), chimiques et bactériologiques conformes ⁴ aux normes de santé publique qui vous est amenée jusqu'à l'intérieur des habitations !

N'hésitez pas à la boire, après l'avoir éventuellement mise au réfrigérateur afin de lui ôter son goût d'eau de Javel...

1 : car composé de communes et d'un EPCI-FP (établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) ;

2 : prix pour la consommation relevée en août- septembre 2020 ;

3 : au total, pour la facture d'un foyer-type représentant 120 m³ de consommation d'eau annuelle, le montant ressort à 294,94 € T.T.C., soit moins d'un quart de centime par litre (0,002458 €/l)

4 : n'hésitez pas à signaler toute anomalie aussi rapidement et souvent que nécessaire à l'exploitant du Syndicat, SAUR, aux numéros suivants :

- aux jours et horaires ouvrés : 04 69 66 35 00
- en urgence aux autres horaires : 04 69 66 35 09.

Merci d'avance !



BILAN

de La troisième année

de L'école de pêche

L'école de pêche créée en 2017 par l'AAPPMA « les pêcheurs de l'Aix » va entamer sa quatrième saison au printemps. L'animation est toujours assurée par Didier PYLERE qui est titulaire d'un BPJEPS mais qui est aussi garde pêche pour la fédération et l'association de pêche de Saint Germain Laval. Il est épaulé par des bénévoles de l'association lors des différents cours.



Comme pour les autres années, les cours se déroulent en 2 parties, la première se passe au siège de l'association où les élèves apprennent à monter des lignes, faire des nœuds ainsi que des généralités halieutiques et réglementaires. Ces cours théoriques avaient lieu le jeudi de 17h30 à 19h une semaine sur deux. La seconde partie « pratique » se déroule un samedi sur deux de 14h30 à 17h à l'étang de Purière. Les jeunes ont ainsi pu apprendre à pratiquer la pêche des poissons mais aussi à les décrocher le plus délicatement possible pour ne pas les abîmer. En effet à chaque séance de pêche tous les poissons pris sont forcément relâchés en fin de cours. Les élèves ont aussi pu essayer d'autres techniques telles que le lancer dans le dernier quart d'heure de séance afin de faire évoluer leurs pratiques. Pour le premier cours nous avons lâché quelques truites que nos élèves ont été heureux d'attraper. Le niveau de l'étang étant assez bas à l'automne il n'était pas possible de pêcher et nous avons dû nous rabattre sur un étang privé.

Fin Mai, les élèves ont pu participer au concours organisé par la fédération départementale des pêcheurs de la Loire entre toutes les écoles de pêche du département qui avait lieu sur le site des collons-murat à Mizerieux. Cette mise en condition des concours aura été une bonne expérience, et au niveau des résultats notre école était très bien placée, un jeune a même terminé 2^{ème} de sa catégorie. Le concours aura de nouveau lieu en 2020 et nous espérons d'aussi bons résultats qu'en 2019.

Pour la saison qui arrive l'école va rester sur le modèle de l'année passée avec une alternance de théorie et de pratique, le but étant l'autonomie de chacun des élèves pour la pratique du loisir pêche seul par la suite. Des sorties rivières et dans d'autres étangs que celui de Purière seront aussi organisées.



Pour cette nouvelle saison, si des jeunes sont intéressés il est possible de s'inscrire auprès de l'association de pêche par mail (benjamin.vernay42@gmail.com). La seule condition pour y adhérer est de prendre sa carte de pêche affiliée avec l'association des pêcheurs de l'Aix.

DIRECTION UNIQUE DE NOS ÉCOLES

Les écoles de :

St-Germain-Laval, Pommiers, Vézelin-sur-Loire, St-Julien-d'Oddes, Grézolles et Souternon ont effectué la rentrée scolaire 2019-2020 avec une direction et un directeur, Monsieur Jean-Philippe LAFFONT, uniques.



LES AVANTAGES :

Cette organisation, encore expérimentale dans la Loire, devrait permettre un gain de temps d'un point de vue administratif, une base élèves commune, et le fait d'avoir un interlocuteur unique pour les associations de parents d'élèves et les mairies. Le directeur assurera une permanence dans chaque structure, d'où une disponibilité meilleure dans les petites écoles. La direction unique devrait aussi favoriser la cohésion des écoles, avec une mutualisation de certains moyens et en matière de projets et d'activités. Une contrepartie a été l'acceptation par l'Académie qu'aucune fermeture de classe n'interviendrait pendant trois ans



LES INCONVÉNIENTS :

Tous les partenaires espèrent évidemment qu'ils seront limités, mais ils craignent une moins bonne diffusion des informations, une présence moins importante du directeur dans les grandes écoles (perte d'efficacité et de réactivité) et une moindre connaissance des familles.

ECOLE DE SOUTERNON

A la rentrée scolaire, l'effectif de l'école est de 21 élèves avec 11 PS2, 1 MS et 9 GS. L'enseignante est Catherine Joandel. Elle est assistée les matins par Michèle Coudour et l'après-midi par Elisabeth Vernay. Le ménage et la garderie étant assurée par Lila Zénia. Cette année, notre école est passée sous direction unique avec 5 autres écoles du canton : Grézolles et St Julien évidemment, mais aussi St Paul de Vézelin, Pommiers et St Germain Laval, soit au total 14 classes avec un nouveau directeur unique, Jean-Philippe Laffont.



RENTREE
SCOLAIRE

A l'école, on apprend en réalisant de nombreuses activités. On ne s'ennuie jamais !

Nous avons fait des rencontres USEP avec d'autres écoles du canton. En classe, nous réalisons un module sportif avec des compétences à acquérir et ce module est finalisé par une rencontre sportive.



Rencontre athlétisme



Rencontre parcours gymniques



Dans le cadre de notre participation au projet départemental « écoles fleuries » et en lien avec le programme de découverte du monde, nous avons réalisé des activités de jardinage



Désherbage, préparation du terrain , plantations, cueillettes ...

Réalisation et installation de nichoirs



Compostage et recyclage des déchets



Nous avons réalisé des sorties culturelles en lien avec notre thème, le Moyen-Âge, que nous avons travaillé en classe dans plusieurs domaines.



Sortie à Chalmazel : visite du château et atelier blason

Nous avons aussi réalisé des activités en lien avec différentes fêtes traditionnelles.

Carnaval : ateliers bricolage, jeux collectifs de stratégie et défilé costumé.





Chasse aux œufs avec des paniers confectionnés en classe



Et bien sûr des activités de cuisine, pour découvrir des matières, des nouvelles saveurs et pour apprendre à manipuler divers ustensiles.



Réalisation de diverses recettes avec citrouille du jardin



Confection de crêpes

Nous avons aussi passé une journée à Grézolles pour préparer les enfants de GS et CP à leur nouvelle école et réalisé divers ateliers sur le thème du Moyen-Age.



Lecture,
coloriage et
puzzles



Jeux en bois et jeux de stratégies



Préparation des
gâteaux
d'anniversaire



Construction de châteaux forts



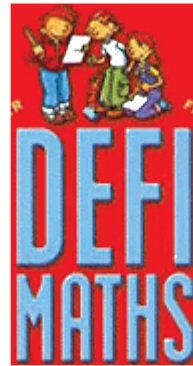
ST-JULIEN-D'ODDES

Des nouvelles de l'école de Grezottes au fil de l'année 2019

Dans la classe, de multiples activités de groupes ont aidé les CE1 et les CE2 à apprendre tout au long de l'année scolaire et ont permis de développer le « Vivre ensemble » :



des défis Maths



des expériences de sciences



des travaux artistiques





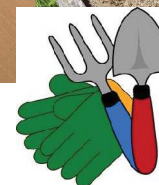
GRS

Et toujours au programme, l'adhésion de la classe à l'USEP, ce qui favorise des rencontres sportives entre classes du secteur :



Basket

Les élèves de Grézolles ont poursuivi, cette année encore, leurs activités de jardinage, avec pour thème, cette fois, « *le jardin médiéval* » :





Nous avons préparé quatre espaces dans notre « jardin médiéval » : le « *jardin des simples* » pour les plantes médicinales ou aromatiques, le « *courtil* » pour le potager avec des légumes déjà présents en Europe au Moyen-Age, le « *jardin de Marie* » pour les fleurs et le « *Nouveau Monde* » pour les légumes encore inconnus au Moyen-Age en Europe. Et nous avons reçu le jury des écoles fleuries en tenues médiévales :



La classe a aussi participé à l'action **Exploire@cteurs**. Il s'agissait de relever des défis en menant des recherches en classe sur le fleuve Loire pour répondre à des quizz reçus par internet. Nous avons aussi participé à la «*Rando Au Fil de l'eau*» à Roanne, une belle randonnée le long du fleuve Loire avec des informations à trouver pour répondre à des questions.



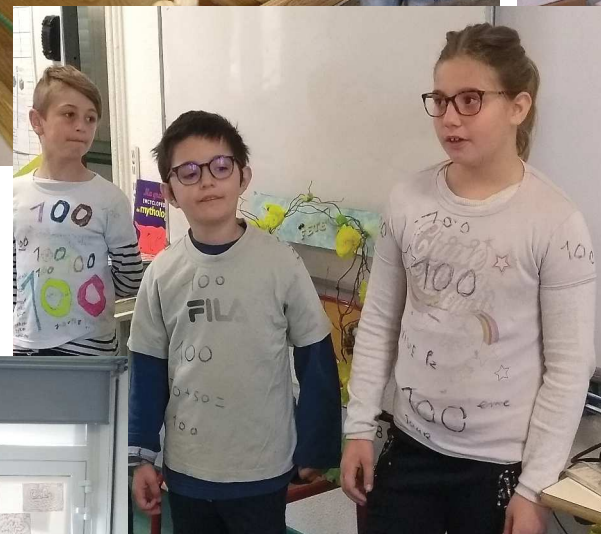
Les trois classes du RPI s'étant engagées ensemble dans un projet pédagogique autour du Moyen âge, elles se sont regroupées une journée au **Château de Chalmazel** pour une belle visite guidée et des ateliers blasons.



Nous avons également reçu la classe de maternelle de Souternon, à la fin de l'année scolaire, pour clore le projet sur le Moyen Age et permettre la liaison GS/CP. Ateliers jeux en bois, confection de châteaux forts, etc...



Le Moyen Âge



Lien
D'inscription

Nous avons cette année notre propre site web : lesrivesdel-aix.webnode.fr

Le podium féminin sur 10 km en 2019



Le bureau est composé comme suit :

Présidente : Murielle GERIN,

Secrétaire : Jézabel MARTINEZ, Secrétaire Adjoint : Stéphane DALBEGUE.

Trésorière : Céline ROZANSKY, Trésorier Adjoint : Jean Pierre BRUYERE.

Le Sou des écoles est sollicité pour apporter un soutien financier dans la réalisation des projets suivants :

- Au niveau lecture projet 'Livre Elu' pour les cycles 2 et 3, abonnement « les belles histoires » pour le cycle 1.
- Programme 'écoles au cinéma' pour les classes de Grézolles et Souternon.
- Affiliation à l'USEP qui organise 2 ou 3 sorties sportives ou ludiques dans l'année pour chaque cycle.
- Sorties au théâtre, au parc animalier de Courzieu et spectacle sont également au programme en 2020 pour différentes classes.

En début d'année 2020 le Sou prévoit :

- Un concours de belote organisé le Vendredi 17 Janvier à Souternon.
- **le trail les rives de l'Aix** départ du Château d Aix le Dimanche 16 Février 2020.
- Une vente de cakes est prévue pour le Vendredi 17 Avril.

Le Sou des écoles remercie les municipalités du RPI pour les aides, toutes les personnes présentes à nos manifestations, et vous souhaite une bonne année 2020.

Sou des Ecoles

Lien
D'inscription

Nous avons cette année notre
propre site web :
lesrivesdel-aix.webnode.fr
roxane.jeanpierre@wanadoo.fr

http://ac3run.fr/CAP_EngagP/CAP_P1.php?NumC=87

AC3R-Engagements



4^{ème} COURSE NATURE

Organisée par le SOU DES ÉCOLES de Grézolles- Souternon - St Julien d'Oddes

DIMANCHE 16 FÉVRIER 2020

LES COTEAUX DE L'AIX - 15 kms (430m D+) à 10h00

LES RIVES DE L'AIX - 10 kms (110m D+) à 10h30

Départ : Château d'Aix - 42260 St Martin-La-Sauveté



1 CADEAU Saveur locale
à chaque coureur
& Vin chaud à l'arrivée



**10 kms
ACCESSIBLES
À TOUS**

GAUCHE!

**TARIFS
INSCRIPTION
EN BAISSÉ!**



INSCRIPTION en ligne sur :
courirenoannais.free.fr

OU

chez BEN RUN
15 av. Parmentier 42120 LE COTEAU



www.benrun.fr
Spécialiste athlé rando running trail

CONTACTS

site web : lesrivesdel-aix.webnode.fr
roxane.jeanpierre@wanadoo.fr
Infos au 06 41 05 95 43

LA PHARMACIE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL S'ENGAGE POUR LE SPORT !





Les membres de la FNACA sont maintenant les représentants de la dernière génération qui a connu une guerre en France.

Que ce soit le 19 mars (anniversaire du cessez-le-feu marquant la fin de la guerre d'Algérie), le 8 mai (date rappelant la fin de la 2^{ème} guerre mondiale en Europe) ou le 11 novembre (en souvenir de l'armistice signé à Rethondes de fin de la 1^{ère} guerre mondiale), les adhérents de la section de Grézolles-Souternon et leurs portedrapeau, qui connaissent le prix de la paix, sont toujours heureux de participer aux cérémonies en l'honneur des victimes civiles et militaires de toutes les guerres.



Raymond Vernay, disparu cette année : En tant qu'ancien combattant d'AFN, il fut président de notre section pendant de nombreuses années; les adhérents lui seront toujours reconnaissants pour son activité bénévole au service de tous (voyage, soirées conviviales, concours de belote, etc ..)





Dans le cadre de la bibliothèque , l'Atelier d'écriture , après une année difficile où il a fallu jongler avec les absences , les contraintes familiales ,les congés scolaires, a redémarré dès septembre 2019 , avec de nouveaux inscrits. La participation au concours "dis moi dix mots" est désormais incontournable, de même que la convivialité et la bonne humeur. Nous attendons et espérons de nouveaux adhérents pour ce moment rare et gratuit d'écriture et de "lâcher prise", terme à la mode , où chacun et chacune peut sans problème trouver sa place et s'en réjouir.

Contact : B.et M. BADAUD
Tél : 06 87 11 25 34





.. Le vendredi 21 décembre, les membres du Centre d'action sociale ont soigneusement préparé 40 colis bien garnis, destinés aux personnes de plus de 70 ans de la commune de Souternon. Le lendemain, le CCAS les a distribués. (Sept ont été portés aux résidents de la maison de retraite).
27 aînés avaient choisi le repas.



PRÉPARATION ET DISTRIBUTION DES COLIS :

Concours de pétanque

Samedi 10 Juin, seulement 12 doublettes ont participé au concours de pétanque

Les gagnants : David et Mathias Agrafeil l'ont emporté, 2^e Maurice Deville et Gilles Veillas, 3^e Jean-Yves Fournit et Vivien Dallery.



Concours de belote

Dimanche 17 Novembre, seulement 18 doublettes ont participé au concours de belote dont les bénéficiaires vont servir au financement des colis et des repas de Noël dont bénéficient les anciens de la commune de plus de 70 ans.

Des Grézelloises : Monique Rathier et Marie Siterre l'ont emporté avec 4605 points, 2^e Monique et Jean-Pierre, 3^e Paulette et Michel Barnay. Lanterne rouge, Simone et Lucien Forge. A la tombola, les principaux gagnants sont Lucette Vernay, Monique Rathier, Claudette Damon et Jean-Louis Rochefort.



Menu

Pâtisseries de jambon aux épinards

Suprême de volaille à l'orange

Soufflé de châtaignes et patates douces

Gnocchi aux cèpes

*Assortiment de fromages affinés ou
fromage blanc*

Bûche de Noël et son sorbet



Le 3 décembre, 27 personnes avaient choisi de partager un repas offert par le CCAS. Ils se sont retrouvés au Georget, en présence de Jean-Louis Gaillard et Corinne Chauv. Ils ont pu déguster un bon repas, dans une très bonne ambiance.

Le samedi 21 décembre, les membres du Conseil Municipal et du CCAS se sont retrouvés pour offrir les colis aux personnes âgées de 70 ans et plus qui avaient choisi cette possibilité.

Courant 2019, les membres du CCAS ont organisé un concours de pétanque et un concours de belote. Destinés à recueillir des ressources pour l'action sociale communale, ils ont malheureusement rencontré peu de succès





Repas des Aînés



ASSOS Vive la vie à Souternon buvette

Composition du bureau :

Président : Benjamin Vernay
Vice président : Sébastien Étaix
Trésorier : Bastien Vernay
Vice trésorier : Baptiste Chaffangeon
Secrétaire : Apolline Burelier
Vice secrétaire : Kevin Palabost



La buvette communale est gérée par l'association « Vive la vie à Souternon » et est ouverte tous les dimanches à partir de 11h30. L'association se compose de 15 membres qui par groupes de deux tiennent la buvette à tour de rôle. Pour toute occasion, celle-ci peut être ouverte sur demande auprès d'un des adhérents ou du président au 06 85 68 55 22.

Au cours de cette année, le 23 Juin, nous avons organisé un concours de pétanque qui a rassemblé 44 doublettes lors d'une après-midi conviviale. Le concours sera reconduit en 2020 fin Juin ou début Juillet. Pour l'occasion nous avons fait faire de nouveaux tee-shirts .

Au mois de juillet nous avons organisé une sortie au lac des sapins à Cublize où tir à l'arc, pédalo et accrobranche nous ont permis de passer une journée plaisante.

Depuis 2012, nous aidons Chinna Palamalai dans le Tamil Nadu (sud de l'Inde) un village de tribaux, se sont des Adivasis dont certains sont déplacés ou rejetés. Ils sont très pauvres mais grâce à l'aide de notre comité leur situation s'est bien améliorée, leur motivation à s'en sortir et à devenir autonomes est pour nous un encouragement. Nous espérons prochainement arrêter notre aide pour prendre un autre jumelage car d'autres villages attendent l'aide de LACIM. Dans le compte rendu de visite de notre permanent on peut voir que grâce à l'argent du capital de micro-crédit, capital qui augmente avec le remboursement des prêts, d'autres villageois bénéficient de prêts et les remboursent à leur tour avec un petit intérêt. C'est la meilleure formule sans faire d'assistantat pour que le village se débrouille seul à l'avenir.

Voici le rapport de visite d'Andrée Monteux membre de la commission Inde qui a visité notre jumelage le 20 janvier 2019 :

Chinna Palamalai se trouve dans une zone de montagnes (1000 m). On y accède par une route sinueuse. Il y a des cultures dans toutes les parties plus plates qui s'y prêtent. Les femmes étaient là pour nous recevoir, ainsi que quelques hommes, dont un qui paraissait très âgé et en mauvaise santé. Aucun enfant d'âge scolaire n'était présent car c'était un jour d'école (un peu plus loin). Les « collégiens » vont à Thurayur où ils sont hébergés dans un établissement gratuit du gouvernement, mais il y a des frais.



Il y a eu la réception habituelle sous le grand arbre, avec M. Durai Raj, le PH (responsable du village). Il y avait 2 beaux kollams (tapis) sur le sol. Les prêts déjà accordés ont servi à :

- Acheter des vaches et beaucoup de chèvres
- Payer un traitement médical (œil)
- Financer les études d'une jeune fille (chimie à Trichy)
- Financer le mariage de jeunes filles (2)
- 7 femmes souhaitent avoir un prêt pour acheter des machines à coudre (8000 Rs la machine). Il y aurait des débouchés dans la zone.



Manifestations :

- Vente d'œillets les 25 et 26 avril,
- Soirées théâtre : le 11 janvier à la salle des fêtes de Souternon et une le 24 octobre à la salle culturelle de St Germain laval.

Nous avons parlé de la demande de Mr Durai Raj de construire un petit «bâtiment» sorte de salle de bain pour les femmes Il s'agirait d'un petit bâtiment sans toit, à hauteur d'adulte, avec une porte et un réservoir d'eau. Il y a un emplacement prêt dans le village. De même ils ont dit qu'ils feraient le travail de construction; ce qui leur manque, c'est de quoi acheter les matériaux.

- Pour le devis, M. Durai Raj attend l'accord du comité français.

-Notre comité a donné son accord pour l'achat de matériaux dédiés à la construction de ce petit bâtiment.

- Il y a eu l'évocation d'un système de récupération d'eau pluviale dans le village. Denish en aurait déjà parlé ?

-Nous avons fait le tour du village, vu le petit temple et la CH (salle communautaire) financée par le gouvernement. Le forage financé auparavant donne satisfaction. Il est un peu à l'écart des maisons et nous avons vu les vaches et les chèvres des villageois.

-La réception et la visite du village ont été simples et agréables, avec des gens souriants et ouverts. Le village a évolué favorablement.

Voilà une évolution encourageante et motivante pour notre comité. Après avoir aidé Vriddachalam, Veerareddikupam, Gundri, Mahadévie, Seekuparai, Chinna Palamalai est le 6^{ème} village qui grâce à nous va se débrouiller.

Si vous êtes sensible aux actions de LACIM, d'accord sur le principe de prêts plutôt que de donner de l'argent, venez étoffer notre comité, soit en nous contactant, soit en vous adressant directement au siège social à Croizet sur Gand. Tout versement donne droit à un reçu pour déduction fiscale. En sachant que l'abattement est de 66% (ainsi, un don de 100 € correspond en réalité à 34 €). Chaque adhérent ou bienfaiteur est informé sur l'utilisation de l'argent et reçoit régulièrement les infos de l'association et bien sûr participe aux votes lors de l'assemblée générale.

Pour mieux connaître notre association, vous pouvez consulter le site de LACIM.



Le Comité des Fêtes a pour objectif d'animer notre village à travers diverses manifestations.

Cette année 2019 a été difficile en matière de temps, la pluie a été présente à chacune de nos animations, nous espérons retrouver le soleil pour 2020 !

LE REPAS DES AÎNES LE 22 AVRIL 2019

Notre traditionnel repas, mettant à l'honneur les personnes de plus de 70 ans de notre commune, s'est déroulé le Lundi de Pâques. Nous faisons toujours appel au Restaurant Le Saint-Martin qui nous régale à chaque fois ! Cette journée a réuni 70 personnes de différentes générations ce qui a toujours fait la convivialité de cette journée.





CONCOURS DE BOULES EN TRIPLETTE LE 20 AVRIL 2019

Cette année, nous avons voulu réorganiser ce concours que nous avons arrêté depuis plusieurs années. Cette nouvelle édition s'est déroulée dans le boulo-drome d'Amions réunissant des dizaines de participants. Nous avons clôturé le concours par un casse-croûte maison offert à tous les participants. Une bonne soirée à reconduire pour tous nos amateurs de boules.



LE VIDE GRENIER LE 10 JUIN 2019

Malheureusement, cette journée a été très pluvieuse ce qui a empêché les exposants de déballer leurs affaires et les visiteurs de venir chiner sur la place southernoise ...

Rendez-vous en 2020 pour une édition ensoleillée on l'espère !

SORTIE DETENTE LE 07 JUILLET 2019

Chaque année, nous organisons une journée détente entre membres du Comité, un moment très apprécié. Cet été, nous avons repris l'idée du Comité des Fêtes de St Julien d'Oddes qui organise sa sortie à l'occasion d'une fête patronale d'une commune voisine, comme les membres l'ont d'ailleurs fait chez nous en 2018. Cette alliance entre détente et soutien à une manifestation d'un autre Comité des Fêtes nous a plu. Donc début juillet, nous avons pris la direction de St Julien D'Oddes avec au programme pétanque, barbecue et feux d'artifices prévus dans le cadre de leur fête patronale.



FÊTE PATRONALE LES 10-11 ET 12 AOÛT 2019



SOUTERNO
FÊTE PATRONALE
10-11 ET 12 AOÛT 2019

SAMEDI 10 AOÛT
Dès 9h : Distribution de brioches
23h : BAL DES JEUNES avec LASER DANCE- SOIREE FLUO- GRATUIT

DIMANCHE 11 AOÛT

- 11H30 : Vin d'honneur offert par le Comité des Fêtes
- Dès 16h : Kermesse animée par BURN'N LIGHT

Déambulation de jongleurs, cracheurs de feu, avaleurs de flammes...
Animations pour petits et grands (structure gonflable, jeux en bois...)
Avec présence de charmeurs de serpents...

LUNDI 12 AOÛT
14h : PETANQUE. Toutes les doublettes seront primées.

Le Comité des Fêtes décline toutes responsabilités en cas d'accident.
IPNS, ne pas jeter sur la voie publique

MENU 12€
Entrée
Entrée au grill
Accompagnement
Fromage
Dessert
MENU ENFANT : 4€

ET TOUT AU LONG DU WEEK END
Snack et buvette seront présents

Notre fête a débuté par nos traditionnelles tournées de brioches. Celles-ci toujours appréciées autant des membres du Comité que des habitants. D'ailleurs, nous tenons à les remercier pour leur habituel bon accueil !

N'ayant pas de fêtes aux alentours, nous avons voulu retenter le bal des jeunes avec une "soirée fluo" et en animation Laser Dance.

Nous persistons mais il faut avouer que ça n'a pas fonctionné comme nous l'aurions voulu, où sortent les jeunes ???

La question reste sans réponse. En tout cas, pas de regrets nous aurons essayé !





Les festivités du dimanche ont débuté par notre apéritif offert aux habitants de la Commune. Puis la pluie incessante, malheureuse invitée surprise, a mis en péril un programme extérieur chargé.



Nous avons en effet prévu une belle kermesse pour petits et grands autour d'un spectacle de charmeurs de serpents et de cracheurs de feu. Le temps nous a obligé à en revoir l'organisation : nous avons donc installé les stands pour enfants dans la salle des fêtes ; le spectacle s'est déroulé sur la scène souterraine pour le plus grand plaisir du public présent.

A l'extérieur, nous nous sommes affairés à installer des chapiteaux pour qu'un maximum des repas du soir puissent se déguster à l'abri de la pluie.

Après la pause gourmande avec notre traditionnelle entrecôte, les personnes présentes ont pu se réchauffer sur la piste de danse animée par Albert Maritan et les feux ont finalement pu se tirer pour la plus grande joie de petits et grands.

Notre fête s'est terminée le lundi sur une belle note : ce fut un très beau concours de pétanque avec 72 doublettes qui se sont affrontées sous un ciel découvert et même très ensoleillé !!



Nous remercions toutes les personnes qui nous aident à maintenir ces manifestations et bien évidemment tous les participants. N'hésitez pas à contacter n'importe lequel des membres du Comité pour nous rejoindre ! Pour maintenir l'animation de notre village, nous avons besoin de toute personne ayant envie de participer ou de donner des idées tout simplement.



BUREAU 2019 – 2020

Président : Thierry COUDOUR
Vice-président : Lionel GAUDARD
Secrétaire : Laurent BOUILLER
Vice-secrétaire : Bastien VERNAY
Trésorier : Gérard PION
Vice-trésorier : René BRUN
Membre: Sébastien FARGE

La société de chasse " la joyeuse " vous souhaite une bonne et heureuse année.

Nous constatons une légère augmentation en petit gibier (lièvre, perdrix, ..) et une progression en gros gibier (sanglier, chevreuil,)

L'effectif de la société reste inchangé; à noter la naissance de 2 nouvelles futures chasseresses :
Lisa Coudour et Inès Farge.

Société de chasse « La Joyeuse »



Manifestations 2020 :

CONCOURS DE BELOTE samedi 22 février.

MATINÉE TRIPES : Dimanche 22 mars, à la salle des fêtes de Souternon, de 9h à midi, tripes ou entrecôtes.
(sur réservation auprès des chasseurs).

Et si on expliquait ce qu'est la chasse ?

L'activité de la chasse n'est pas toujours comprise mais mérite d'être expliquée afin que tout un chacun puisse vivre sur un même territoire dans le respect l'un de l'autre.

Comment peut-on chasser ?

Pour pouvoir chasser sur un territoire, la personne doit être titulaire du permis de chasser (examen dispensé par un examinateur de l'Etat) puis s'être acquittée d'une cotisation annuelle comme toute activité sportive. Ensuite, cette personne pourra pratiquer uniquement sur sa propriété ou devra adhérer à une association qui loue des droits de chasse à des propriétaires.

Quelles sont les périodes de chasse ?

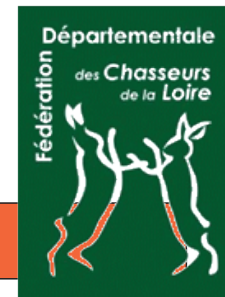
Désormais, l'ouverture est échelonnée chronologiquement en fonction des espèces. Mais globalement, la période commence au 1^{er} juin, avec un mode de chasse à l'approche qui se pratique individuellement et très tôt le matin ou tard le soir, pour se terminer au 28 février.

Quel est le rôle de la Fédération des Chasseurs ?

La fédération des chasseurs est une association loi 1901 agréée au titre de la Protection de la Nature. Elle coordonne l'activité et assure des missions de service public telles que la formation à l'examen du permis de chasser ou l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Elle a un rôle d'information des chasseurs et de formation (permis de chasser, sécurité à la chasse, réglage de l'arme, ...) mais aussi auprès du grand public. A ce titre, elle sensibilise les scolaires depuis 1994 à travers son programme d'Education à la nature.

Elle a, également, un rôle dans la gestion des espèces (suivis, définition de quotas...) et des milieux directement ou en tant que conseil auprès des gestionnaires de territoires. A ce titre, elle met ses compétences aussi au service de porteurs de projets et réalise des inventaires, des aménagements écologiques (création de mares, plantation de haies...) ou des suivis.

Elle participe aussi à des études de recherches fondamentales.



La chasse dans la Loire

- 10 500 Chasseurs
- 900 Associations de chasse
- 220 ha de cultures implantés pour la faune sauvage / an.
- 100 km de haies plantés depuis 2000;.
- 3 400 heures/an pour suivre l'évolution de la faune.
- 10 000 personnes sensibilisées à l'environnement / an.

La fédération

- 15 administrateurs
- 18 salariés

invitations

- Nettoyage de la nature « j'aime la Loire ... PROPRE »
1^{er} Samedi de Mars
Site internet : www.fleuves-rivieres-propres.fr
- Découverte de la chasse « Un Dimanche à la chasse »
3^e Dimanche d' octobre
Site internet : www.fdc42.fr
- Découverte des étangs foréziens
Site internet : www.maisondesetangsduforez.com
- Découverte de la Gravière aux Oiseaux
Site internet : www.aggloroanne.fr/tourisme-et-loisirs/les-gravieres/gravieres-aux-oiseaux-328.html

‘ — Bibliothèque (Souternon



La lecture passe toujours (et heureusement encore) par une version papier, et dans cette optique, la bibliothèque municipale de Souternon, (ouverte de 17h à 18h30 le mardi et le dimanche de 9h à 11h30) propose toujours un large choix de livres, romans, romans policiers, romans de science-fiction, bandes dessinées enfants et adultes, documentaires, ... le fonds municipal est enrichi grâce aux achats, (permis par une dotation annuelle de la commune) et aux dons mais aussi grâce à la médiathèque départementale de la Loire qui nous fournit environ 800 livres renouvelés sur notre demande. Nous mettons ainsi à la disposition des lecteurs plus de 3 000 ouvrages.

Nous faisons aussi toujours en sorte d'avoir des livres en gros caractères, pour ceux qui en ont besoin pour continuer à lire. Les bénévoles peuvent facilement commander des ouvrages, la liste des ouvrages arrivés est mise à disposition sur le site de la mairie de Souternon.

Mais le monde offre aussi des possibilités numériques via internet, et nous avons la chance d'avoir une plate-forme de la médiathèque départementale, sur laquelle vous pouvez trouver des e-books, (livres téléchargeables sur liseuse ou tablette ...), des livres audio, l'accès à des titres de presse, des formations en ligne (code de la route, langues étrangères, ...) et même quelques jeux vidéo. Si vous voulez vous rendre compte par vous-même des possibilités, il suffit d'aller sur le site : <https://mediatheque-numerique.loire.fr>.

Ensuite, il faut venir nous voir à une permanence, nous avons besoin de vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse) pour vous inscrire gratuitement.

5 réflexes pour des courses anti-gaspi

Maxi format, "un produit acheté, le second gratuit"... le marketing nous incite à acheter plus que nos besoins. Résultat une partie finit à la poubelle. Dîtes stop au gâchis avec des gestes simples.



« Qui jette un œuf, jette un bœuf »...

Dans le monde, le tiers des aliments destinés à la consommation humaine est gaspillé. Les Français n'échappent pas au gaspillage, nous jetons 30 kg de nourriture par personne et par an soit l'équivalent d'un repas par semaine. Sur cette quantité, 7 kg n'ont même pas été débarrassés !

Si le gaspillage alimentaire est présent à chaque étape de la chaîne alimentaire, du champ à notre assiette, à notre échelle nous pouvons agir pour réduire ce gâchis. Et ça commence dès les courses en magasin. Un mot d'ordre ORGANISATION.

Des courses bien organisées vous permettront de moins jeter de nourriture.

Poids et coût du gaspillage alimentaire

(par habitant et par an)



1. Réalisez un inventaire

Ouvrez placards, réfrigérateur et congélateur pour réaliser un bilan de ce dont vous disposez comme aliments dans les prochains jours. Inutile d'acheter des produits que vous avez déjà !

2. Listez vos besoins

Pas d'improvisation lorsque vous faites vos courses. Avant de pousser les portes du supermarché, listez vos besoins. C'est un bon moyen, de n'acheter que ce qui vous sera nécessaire et de ne pas surcharger votre caddie. Pensez à adapter la quantité des aliments listés à vos besoins, surtout pour les produits frais.

3. Planifiez vos menus pour la semaine

Plutôt que de décider, dans le supermarché, de ce que vous allez manger dans la semaine, planifiez vos menus à l'avance en y incluant une journée pour consommer les restes.

4. Mangez avant de partir

Ne faites pas les courses le ventre vide afin de ne pas vous laisser tenter ou succomber aux sirènes du marketing et acheter plus que nécessaire.

5. Vérifiez les dates limites de consommation

Soyez attentif aux dates limites de consommation pour les aliments qui périssent rapidement. Vous éviterez de jeter à la poubelle de la nourriture même pas encore entamée.

Petit rappel, il a deux types de dates de péremption. La date limite de consommation (DLC), avec la mention « À consommer jusqu'au... », indique la date à partir de laquelle le produit devient impropre à la consommation. La date de durabilité minimale (DDM) signale la date à partir de laquelle le produit risque de perdre une partie de ses qualités gustatives et nutritionnelles sans devenir toxique. Passée cette date, vous pouvez toujours le consommer sans danger.



Généralités sur la réglementation des bruits de voisinage

Les horaires de bruits de voisinage seuls ne suffisent pas à déterminer le caractère gênant d'un bruit. Il n'est pas admis d'écouter sa musique très fort, ou de crier en permanence au risque de gêner ses voisins même dans la journée. En dehors de la période entre 22 heures et 7 heures où le bruit est **interdit**, il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas ennuyer ses voisins. Le week-end est souvent l'occasion de passer sa tondeuse ou de se transformer en bricoleur. Il est généralement interdit de commencer des activités bruyantes avant 10 heures et elles ne doivent pas se poursuivre après midi, de manière à permettre aux habitants de se reposer et de prendre leur repas dans une ambiance calme.

BRUITS

Arrêté préfectoral n° 2000 / 074 du 10 avril 2000

RELATIF A LA LUTTE CONTRES LES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12 h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

En cas de non respect de ceux-ci, une procédure judiciaire peut-être relevée par les services de la Police nationale, Police municipale, Gendarmerie (amende de 3eme classe).



Le brûlage : une pratique polluante interdite

Bien que strictement interdit pour tous les particuliers en tous temps et en tous lieux (art.84 du règlement sanitaire départemental), le brûlage des déchets verts demeure une activité largement pratiquée.

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations.

D'autres solutions existent !

De nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts :

- ∞ Compostage
- ∞ Broyage
- ∞ Paillage
- ∞ Collecte en déchèterie

Le saviez-vous ?

> L'entretien du jardin génère environ 160 kilos de déchets verts par personne et par an.

> 9 % des foyers les brûlent à l'air libre.

Attention : le non-respect du règlement sanitaire départemental est une contravention de 3^{ème} classe punie par une amende de 450 € !

À l'approche d'une intersection et en l'absence d'une quelconque signalisation en matière de priorité, c'est la priorité à droite qui prime. Le conducteur doit laisser la priorité à tout véhicule venant d'une route située à sa droite.

Voici ce qu'en dit le code de la route :

Article R415-1

La priorité à droite



Tout conducteur s'approchant d'une intersection de routes doit vérifier que la chaussée qu'il va croiser est libre, circuler à allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et, en cas de nécessité, annoncer son approche.....

Article R415-5

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur, sauf dispositions différentes prévues au présent livre.....

Article R415-6

A certaines intersections indiquées par une signalisation dite stop, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée. Il doit ensuite céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.....

Article R415-7

A certaines intersections indiquées par une signalisation dite "cédez le passage", tout conducteur doit céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.....

Article R415-9 modifié

I. - **Tout conducteur qui débouche sur une route** en franchissant un trottoir ou **à partir d'un accès non ouvert à la circulation publique, d'un chemin de terre ou d'une aire de stationnement** ne doit s'engager sur la route qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger et qu'à une vitesse suffisamment réduite pour lui permettre un arrêt sur place.

II. - **Il doit céder le passage à tout autre véhicule.**

III. - Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du II ci-dessus est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

IV. - Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

V. - Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

Conclusion :

LA PRIORITÉ À DROITE S'APPLIQUE EN L'ABSENCE DE SIGNALISATION, TOUTES LES PRIORITÉS À DROITE NE SONT PAS SIGNALÉES.

Donc sauf indication contraire donnée par les **panneaux** ou les **balises**, ou encore les indications au sol, redoublez d'attention si vous croisez des routes qui se présentent sur votre droite.

Bon à savoir... !



Circulation des piétons

Articles R412-34 et suivants du Code de la route

I. - **Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons ou normalement praticables par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l'exclusion de la chaussée.** Les enfants de moins de huit ans qui conduisent un cycle peuvent également les utiliser, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

II. - Sont assimilés aux piétons :

- 1° Les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirmes, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur.
- 2° Les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur.
- 3° Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante mue par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas.



III. - La circulation de tous véhicules à deux roues conduits à la main est tolérée sur la chaussée. Dans ce cas, les conducteurs sont tenus d'observer les règles imposées aux piétons.

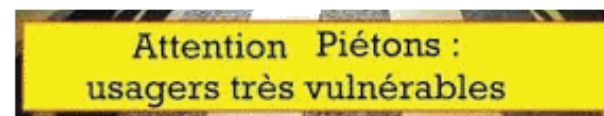
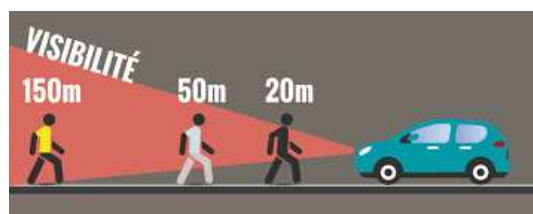
Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

Les piétons qui se déplacent avec des objets encombrants peuvent également emprunter la chaussée si leur circulation sur le trottoir ou l'accotement risque de causer une gêne importante aux autres piétons.

Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords.

Hors agglomération et sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, **ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche.**

Toutefois, les infirmes se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette doivent circuler près du bord droit de la chaussée dans le sens de leur marche.



les correspondants des journaux,

Le PROGRES – La TRIBUNE

Elisabeth VERNAY

" Prachaise "

42260 SOUTERNON

Tel : 04-77-65-54-65

Adresse mail : jeanlouis.vernay@orange.fr

Le PAYS

Bernard CHAFFANGEON

"La Chaux"

42260 SOUTERNON

Tel : 04-77-65-44-67

Adresse mail : bernard.chaffangeon42@gmail.com

(les articles devront être transmis à Bernard au plus tard le dimanche soir pour parution dans 'Le Pays ' de la semaine qui suit).



" PAYSANS de la LOIRE "

Laurent Bouiller

42260 SOUTERNON

Tel : 06.89.40.61.24

Adresse mail : l.bouiller@42.sideral.fr

Ouverture de la mairie au public :

- les mardis de 9 heures à 12 hrs.
 - les jeudis de 14 heures à 18 hrs.
 - les samedis de 9 heures à 12 hrs.
- Sauf le dernier samedi du mois.

Permanences des élus

Jean-Louis GAILLARD, Maire,
(06 61 76 01 18)

Corinne CHAUX, 1^{ère} Adjointe,
Franck BEFORT, 2^{ème} Adjoint,
Sur Rendez-vous

Ramassage des ordures ménagères

Le Vendredi matin, 1 fois / Semaine

(Compétence communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable)

56

Souternon

Besoin d'informations ?

Contactez nous :

Par courrier à l'adresse suivante :

Commune de SOUTERNON

Mairie

31, Place de l'église

42260 SOUTERNON



04.77.65.54.56



souternonmairie@yahoo.fr



Il est rappelé que tous les comptes rendus de conseils se trouvent sur le site de Souternon

www.souternon.fr

Horaires

du dépôt de pain et épicerie* :
Mardi et Jeudi

Commandes possibles

au 06.33.87.53.16



(* Devant la salle des fêtes.)

La déchèterie intercommunale

est située sur la zone d'activités de Pralong à St Germain Laval

Horaires d'été :

Lundi: fermé

Mardi: 13h30 - 18h

Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 18h

Jeudi: 13h30 - 18h

Vendredi: 13h30 - 18h

Samedi: 9h -12h et de 13h30 - 18h

Horaires d'hiver :

Lundi: fermé

Mardi: 13h30 - 17h

Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 17h

Jeudi: 13h30 - 17h

Vendredi: 13h30 - 17h

Samedi: 9h -12h et de 13h30 – 17h



Depuis l'été 2018, en cas d'alerte canicule orange ou rouge, la déchèterie intercommunale ne sera ouverte que les matins de 8h à 12h du mardi au samedi.

Déchèterie : 06 85 30 85 44

Service-Public

Centre de secours (Pompiers) : 18

S.A.M.U. Service Aide Médicale Urgente : 15

Gendarmerie : 17 ou 04 77 65 45 11

Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable : 04 77 65 48 75

Crèche Les Champiloups : 09 51 28 64 00

Relais des Assistantes Maternelles : 04 77 65 58 02

Trésor Public : 04 77 65 42 38

Syndicat des Eaux de la Bombarde : 04 77 65 40 64

Saur (distribution d'eau) : Service client : 04 69 66 35 00

- Urgences techniques : 04 69 66 35 09 ou N° indiqué sur votre dernière facture

Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

28 rue RobertLugnier

42260 ST GERMAIN LAVAL

TEL : 04 77 65 48 75

ccvai@ccvai.fr

www.ccvaisaixisable.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

VOTRE SANTÉ



MEDECIN



Docteur Croizier Philippe | 04.77.65.40.02
 Docteur Depouilly Émilie | 04.77.65.57.07
 Docteur Pétrigny Lizzy (St Martin la S.) | 04.77.62.22.31
 Docteur Mélizan J.Philippe | 04.77.62.22.31
 Docteur Boucher Marie (Bully) | 04.77.65.48.28

+ CABINET INFIRMIER

Cabinet du Val d'Aix (Chaux Pascale, Chazal A-Laure, Favard Danièle, Gerin Blandine, Joly Violaine, Moulin-Murat Laure) | 04.77.65.54.73
 Cabinet infirmier (Jaillet Audrey, Bauer A-Cécile) | 04.77.62.44.80
 Cabinet infirmier (Palmier Sylvie, Vercherand Muriel) | 04.77.65.02.68



Lacroix Antoine | 04.77.65.42.31
 Pharmacie de garde, composer le : 3915



Gondlach Caroline | 04.77.65.46.31
 Perrin Antoine
 Noël Clémence



Beulin Mickael (ostéo) | 04.77.65.62.90*
 Dorel Yves (kiné et ostéo) | 06.81.39.62.72*
 Guillebaud Nicolas (kiné et ostéo) | 04.77.65.40.04
 Giraud Bastien (kiné) | 04.77.65.40.04
 *(hors maison médicale)



Douaze Hélène | 04.77.62.67.99
 Haon Aurélie | 04.69.34.68.21
 Gidia Claire | 04.77.64.82.48



Chollet Céline | 06.76.90.26.76*
 *(hors maison médicale)

Diététicienne - Nutritionniste



Philippe Noémie | 04.77.63.24.95



Toinon Claudine | 06.86.75.36.63



Locations de la salle des fêtes :

- . Associations Souternoises :
 - . 1 gratuité par année civile. Seule la consommation d'électricité sera facturée (0,10 € par kwh consommé)
 - . par utilisation supplémentaire : 50€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh consommé)
- . Associations non Souternoises et particuliers :
 - . Cas général : 190€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh)
 - . Vin d'honneur (manifestation ne dépassant pas une demi-journée) : 100€ + les frais d'électricité (0,10€ par kwh consommé)
 - . Réunion de famille après un enterrement : 50€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 500 € sera établi lors de la réservation. Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Il est demandé aux associations de retenir les salles communales au minimum un mois à l'avance.

La demande de location doit être faite par une personne physique. Aucune location ne sera considérée comme définitive si elle est seulement demandée par téléphone ou par une personne intermédiaire.

Un contrat de location doit obligatoirement être établi en mairie, accompagné d'un chèque de caution (500€).

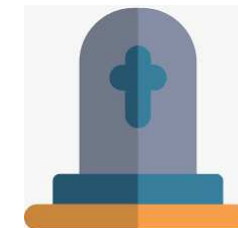
Une option nettoyage sera proposée au prix de 50€ (voir modalités en Mairie lors de la réservation)



Locations de la salle des mariages :

- . Manifestations ou réunions organisées par des particuliers ou par des associations non Souternoises : 60€
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations Souternoises : gratuit
- . Réunion de famille après un enterrement : 30€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 150 € sera établi lors de la réservation. Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.



Cimetière communal

Les concessions sont divisées en trois classes, à savoir:

- .les concessions perpétuelles
- .les concessions cinquantennaires
- .les concessions trentennaires

Le prix des concessions s'établit comme suit :

- .concessions perpétuelles: ne sont plus délivrées.
- .concessions cinquantennaires: 500€ par tombe, soit 2m²
- .concessions trentennaires: 250€ par tombe, soit 2m²

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale. Le tout sera néanmoins payé à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal qui reversera au C.C.A.S. la part qui lui est attribuée.

Démarches administratives

Carte électorale (gratuite)

Se présenter à la Mairie du domicile avec :

- CNI* : en cours de validité
- Justificatif de domicile



Carte d'identité * C.N.I. (gratuite – en carte de perte ou de vol : Timbre fiscal 25 €)

Vous devez prendre RDV auprès d'une mairie habilitée* de votre choix.

Lors de la prise de RDV la mairie vous communiquera les pièces à fournir.

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.service-public.fr

Attention, vous ne serez pas reçu sans RDV
Les délais pour obtenir un RDV peuvent être longs, prévoyez-le suffisamment à l'avance et soyez indulgent.

Pour rappel : Toutes les cartes délivrées après le 1er janvier 2004 sont valables 5 ans de plus. (sauf pour les voyages à l'étranger)

* Boën, Balbigny, Roanne, Feurs, etc .



Acte d'état civil

(1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse)

Demander par écrit à la Mairie de naissance, de mariage ou de décès.

- Préciser date, nom, prénoms et filiation.



* C.N.I. : Carte Nationale d'Identité

Attention : ces formalités sont en cours de changement.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

Recensement militaire (gratuit)

Se présenter à la Mairie du domicile le mois de son 16^{ème} anniversaire avec :

- CNI* : en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille de / des parents

Passeport

Majeur : **86€** - Mineur (de 15 à 17 ans) : **42€**
Mineur (de 0 à 14 ans) : **17€**

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie habilitée de votre choix (Boën ou Balbigny par exemple). Lors de cette prise de rendez-vous la Mairie vous indiquera les pièces à fournir.



Extrait de Casier Judiciaire : en ligne.

(1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse)

A demander par écrit en précisant : la date de naissance, vos nom et prénoms, et la filiation à l'adresse ci-dessous :

CASIER JUDICIAIRE NATIONALE
107, rue Landreau
44079 NANTES Cedex



Second Livret de famille (gratuit)

Se présenter à la Mairie du domicile avec :

- CNI* : en cours de validité
- Justificatif de domicile



Tri sélectif des déchets



Attention :
Même s'ils sont en plastique, certains objets ne sont pas des emballages. Vous ne pouvez pas les mettre dans le bac destiné aux emballages. N'hésitez pas à en faire don à des associations.



Trier devient plus simple

Désormais, plus de doute, tous les emballages et papiers se déposent dans le bac de tri :

- Papiers
- Emballages en carton et briques alimentaires
- Emballages en métal, papiers aluminium et boîtes de conserves
- Barquettes, pots, boîte en plastique
- Films alimentaires
- Sacs et sachets en plastique

Inutile de les laver, il suffit de bien les vider et de les déposer en vrac (pas dans des sacs et sans les imbriquer) dans le bac correspondant aux emballages.

Une démarche engagée pour la progression du recyclage

L'extension des consignes de tri permet de recycler en moyenne 4 kg de plus de déchets par habitant chaque année, permettant ainsi de limiter davantage les impacts environnementaux de notre consommation.

Grâce à cette simplification du tri, ce sont plus de 400 000 tonnes d'emballages en plastique et papier qui pourront être recyclés et valorisés d'ici cinq ans.

27 bouteilles en plastique recyclées permettent de réunir suffisamment de matière pour fabriquer un pull à partir de matière recyclée.

114 canettes en métal = 1 trottinette.

1 tonne de plastique recyclé = 610 kg de pétrole brut épargné.

LES CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT EMBALLAGES À TRIER



TOUS LES PAPIERS, EMBALLAGES
EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL,
BOÎTES DE CONSERVES

DÉSORMAIS CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE
(BARQUETTES, POTS, BOÎTES ET FILMS
EN PLASTIQUE, SACS ET SACHETS
EN PLASTIQUE)

- BIEN VIDER
Inutile de laver
- DÉPOSER
EN VRAC
Pas dans un sac
- NE PAS
IMBRIQUER
les emballages

À NE PAS DÉPOSER
MÊME S'ILS SONT EN PLASTIQUE,
LES OBJETS NE SONT PAS DES EMBALLAGES
Faites-en don à des associations
ou déposez-les avec les ordures ménagères



A partir du 1^{er} janvier 2020, tous les emballages se trient !

LE TRI SE SIMPLIFIE !

Pour améliorer le recyclage des déchets et vous simplifier le tri au quotidien, La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, en charge de la collecte des déchets ménagers, a décidé de faire évoluer les consignes de tri.

Vous pourrez déposer dans le conteneur de tri « emballages » (signalétique jaune) tous les emballages ménagers :

Tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films (nouveau) avec les bouteilles et flacons en plastique, Tous les emballages en métal, y compris les petits aluminium (capsules feuilles, tubes de dentifrice...)

Tous les emballages ménagers en carton léger, les briques alimentaires.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et la préservation des ressources naturelles tout en réduisant le volume de votre bac à ordures ménagères.

Nous vous rappelons néanmoins que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la CCVAI au 04.77.65.48.75 ou vous connecter sur les sites internet :

www.consignesdetri.fr ou
www.ccvaisaisable.fr /onglet déchets ménagers/tri sélectif



MÉMO TRI

LE TRI SE SIMPLIFIE



DÉCHÈTERIE

LE TRI SE SIMPLIFIE

Emballages

Emballages en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, emballages en métal



NOUVEAU

Tous les emballages en plastique se trient !



Pots, barquettes, boîtes, sachets, sacs, films, blisters

Tous les emballages en métal



Verre

Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfum en verre



Papiers

Journaux, magazines, prospectus, paplers de bureau, brouillons, enveloppes, catalogues, annuaires, cahiers



Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Ne pas les imbriquer les uns dans les autres.

Pensez-y !

Déposez vos textiles, linge de maison, chaussures et maroquinerie (même usés) dans un conteneur du Relais.



Un doute ? Une question ?

Consultez les sites internet :

www.consignesdetri.fr (télécharger l'appli du tri)
[www.ccvalsaixisable.fr/onglet déchets ménagers](http://www.ccvalsaixisable.fr/onglet%20d%C3%A9chets%20m%C3%A9nagers)

Ou contactez le service déchets ménagers à : carine.dubois@ccvai.fr

La collectivité s'engage pour le tri et le recyclage avec

HORAIRES D'OUVERTURE :

mardi/jeudi/vendredi : 13h30 à 17h (18h l'été)
mercredi/samedi : 9h à 12h /13h30 à 17h (18h l'été).

En cas d'alerte orange canicule, la déchèterie est ouverte uniquement le matin de 8h à 12h.

La déchèterie intercommunale se situe zone de Pralong à St Germain Laval.

N° déchèterie : 06.85.30.85.44

DÉCHETS VÉGÉTAUX tontes, tailles, feuilles...	APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
GRAVATS	DONS / RÉEMPLOI livres, matériel de puériculture, jouets, vaisselle...
ENCOMBRANTS NON RECYCLABLES	HUILES DE FRITURE
BOIS TRAITÉ ET NON TRAITÉ	DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX peintures, solvants, radiographies, acides, produits chimiques, chlore, désherbants...
GROS CARTONS	HUILE DE VIDANGE
PLÂTRE	AMPOULES ET NÉONS
MÉTAUX	PILES, ACCUMULATEURS BATTERIES DE CLÔTURE
MOBILIER meubles, sommiers, matelas, chaises...	BATTERIES
CARTOUCHES D'ENCRE	EXTINCTEURS

Et aussi, plastiques durs et souples (PVC, sacs de terreau...) et bouchons plastiques.

PROFESSIONNELS ACCEPTÉS sous certaines conditions

INTERDITS EN DÉCHÈTERIE



bouteille de gaz pneu amiante fibro ciment

Pensez-y !

Compostez vos déchets de cuisine, et vos déchets de jardin ! En vente à l'accueil de la CCVAI.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable
28 rue Robert Lugnier 42260 ST GERMAIN LAVAL
tél : 04.77.65.48.75 / www.ccvalsaixisable.fr

Réalisation/conception : CCVAI / service communication de Roannais Agglomération
Crédit photo : CITEO / Roannais agglomération/freepik

FOIRE AUX QUESTIONS – Extension des consignes de tri

Qu'est-ce que l'extension des consignes de tri (des emballages) ?

C'est le fait de simplifier le tri en mettant tous les emballages en plastique dans le conteneur à signalétique jaune du point d'apport volontaire.

Pourquoi mettre en place l'extension des consignes de tri ?

C'est l'une des obligations réglementaires fixées par la Loi de Transition Énergétique (LTECV). Elle devrait être effective sur tout le territoire national d'ici 2022.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques permettra de réduire le volume des ordures ménagères (non recyclables) et d'augmenter les tonnes recyclées. L'objectif est de réduire les coûts de traitement des déchets mais aussi de simplifier le geste de tri pour les usagers.

Qui est concerné par les nouvelles consignes de tri ?

Tous les producteurs de déchets des 12 communes de la CCVAI sont concernés par ces nouvelles consignes de tri (particuliers, professionnels, administrations, associations, communes, écoles...) qui utilisent le service public de collecte des déchets.

Les autres collectivités adhérentes au Syndicat de traitement (SEEDR), c'est-à-dire Roannais Agglomération, COPLER, Charlieu-Belmont Communauté et la CC du Pays d'Urfé mettent également en place ces nouvelles consignes à partir de janvier 2020.

Quand ces consignes de tri seront applicables ?

À partir du 1^{er} janvier 2020 pour toutes les communes de la CCVAI.

Quelles sont les nouvelles consignes de tri ?

Les nouvelles consignes sont simples : Tous les emballages sans exception se trient : en métal, en carton, les briques alimentaires et, **fait nouveau, tous les emballages en plastique.**

À partir du 1^{er} janvier 2020, tous les emballages plastiques à ajouter dans le conteneur à signalétique jaune seront : pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, blister de médicaments, boîte d'œufs, sachets de bonbons, pots de crèmes cosmétiques, films souples, sacs plastique,...

Sont concernés également les emballages en aluminium léger (petits alus) : capsules de café, blister de médicaments, tube de dentifrice, emballage de chocolat, collerette, paquet de café, bougie chauffe plat, poche de compote, bouchon, barquette...



Faut-il laver les emballages avant de les jeter dans le conteneur de tri ?

Non, c'est inutile. En revanche, il faut impérativement les vider.

Peut-on imbriquer ou emboîter les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place ?

La bouteille de lait dans le paquet de céréales par exemple ? NON. Cela gêne considérablement le travail au centre de tri, où les emballages doivent être séparés par matière pour être recyclés. Des emballages imbriqués sont traités comme des refus de tri (non recyclables). En résumé, les emballages doivent être déposés en vrac dans le conteneur à signalétique jaune.

Doit-on enlever les bouchons des bouteilles plastiques ?

Non, il s'agit là aussi de plastique recyclable, il faut donc laisser les bouchons sur les bouteilles.

Que deviennent les emballages jetés dans le conteneur à signalétique jaune ?

Ils sont expédiés au centre de tri PAPREC à Chassieu (69). Toutes les matières sont séparées pour être valorisées par le biais du recyclage. Ainsi des bouteilles en plastiques peuvent par exemple devenir des vêtements en fibre polaire ou d'autres bouteilles. Tous nos partenaires sont sélectionnés en fonction de leur proximité afin de ne pas exporter de déchets à l'étranger et de limiter l'empreinte carbone.

Les vidéos #SUIVEZMOI de CITEO illustrent le processus de recyclage de chaque matériau. (À voir sur youtube.com).

Et si j'ai un doute ?

Consultez les sites :

➔ www.consignedetri.fr (guide du tri de CITEO avec possibilité de télécharger une application)

➔ www.ccvalsaixisable.fr / onglet déchets ménagers/ tri sélectif



CALENDRIER DES FÊTES

Samedi 11 **Janvier** Théâtre de LACIM (Souternon)

Vendredi 17 **Janvier** Belote (Sou des Écoles à Souternon)

Dimanche 19 **Janvier** Vœux de la municipalité

Dimanche 16 **Février** 4^{ème} Course nature (Sou des Écoles), (4^{ème} édition des rives de l'Aix)

Samedi 22 **Février** Belote (Chasse)

Vendredi 13 **Mars** (Don du sang, St Germain Laval)

Dimanche 15 **Mars** Elections Municipales (1^{er} Tour)

Mardi 17 **Mars** (Don du sang, St Marin)

Dimanche 22 **Mars** Elections Municipales (2^{ème} Tour)

Dimanche 22 **Mars** Tripes (Chasse)

Samedi / Dimanche 25/26 **Avril** LACIM (Vente d'œilletts)

Mardi 23 **Juin** (Don du sang, St Martin)

Samedi 8 **Août** Fête Patronale (Comité des fêtes)

Dimanche 9 **Août** Fête Patronale

Lundi 10 **Août** Fête Patronale

Vendredi 11 **Septembre** (Don du sang, St Germain Laval)

Mardi 29 **Septembre** (Don du sang, St Martin)

Samedi 24 **Octobre** Théâtre de LACIM (Salle culturelle de St Germain laval)

Mardi 24 **Novembre** (Don du sang, St Martin)

Vendredi 27 **Novembre** (Don du sang, St Germain Laval)

LACIM

SOU des ÉCOLES

CHASSE

COMITÉ des FÊTES

CCAS

(selon l'abbé E. Chapuis, dans le bulletin paroissial de Souternon de mai 1942*)



« Les mystères de Goëlle »

Dans le fond du vallon qui se trouve en amont du modeste ruisseau dénommé l'Écu, en un coin solitaire, bien ombragé, autrefois couvert de chênes dont subsistent encore quelques beaux spécimens, se cache un dolmen préhistorique, énorme, pierre presque plate, posée sur des pierres debout. (Les dolmens étaient sans doute des tombeaux faits par des hommes forts et ingénieux des temps très anciens, si anciens que nous ne connaissons rien de l'histoire de ces peuples. Seuls quelques silex taillés, quelques dessins faits dans des grottes et ces monuments attestent de la présence de ces hommes. Ils vivaient du produit de leur chasse.) Cette population dut céder la place à des tribus venant de l'Europe centrale : les Celtes, que les Romains appelèrent « Galli », d'où nous avons fait le mot « Gaulois ». Ils se fixèrent dans notre pays environ cinq ou six siècles avant Jésus-Christ. Notre pays prit alors le nom de Gaule. Il est normal de penser que les Gaulois s'installèrent à peu près aux mêmes lieux que leurs prédécesseurs, dans les mêmes sites, bénéficiant de l'expérience et des avantages des autres.

L'on peut donc admettre que ces lieux solitaires, protégés des vents froids et entourés de forêts, furent choisis par quelques petites tribus ou familles gauloises, d'autant plus que nous savons que les Gaulois, par le ministère des Druides, leurs prêtres, offraient des sacrifices sanglants de victimes humaines, dans la profondeur inaccessible des bois. On pense qu'ils devaient même utiliser les anciens dolmens comme autels des sacrifices. Les Gaulois adoraient le soleil. En son honneur, les druides allumaient de grands feux dans lesquels ils précipitaient leurs victimes. Ces cérémonies lugubres se passaient dans le mystère des forêts inviolées.

Si vous parcourez les alentours du lieu décrit plus haut, vous ne serez pas sans remarquer, sur une hauteur entourée de genêts, des blocs de granit surgissant du sol et s'avancant comme la proue d'un navire. Ils forment comme une vaste pierre de sacrifices, dominants monts et vallées. La pointe de ces rochers est tournée vers le soleil levant. De là, la vue embrasse un vaste horizon : à vos pieds, les bois de pins et quelques chênes ; au loin les monts du Lyonnais d'où, chaque matin, monte à l'horizon le Soleil Levant, le premier des dieux gaulois. Peut-être quelques druides, tout de blanc habillés, entourés d'un peuple sauvage et mystique, montaient solennellement les marches de cet autel construit par la nature et aménagé par la main des hommes, pour y immoler quelques malheureuses victimes.

Au solstice d'hiver (24 décembre) et au solstice d'été (24 juin), sur les hauts lieux des pays occupés par les Gaulois, brillaient sous une nuit étoilée, les feux du sacrifice offert au dieu du soleil, le dieu Lug. Ce mamelon, sur la gauche de Goëlle, pouvait bien être l'un de ces hauts lieux. La tribu gauloise qui occupa l'emplacement de notre département était la tribu des Ségusiaves. Leur ville principale était Feurs [l'ancienne Forum Segusiavorum].



Les Ségusiaves* furent vaincus par Jules César, en l'an 52 avant Jésus-Christ, dans la région de Saint-Haon-le-Vieux. Les Romains construisirent alors des routes, dont une venant de Feurs par Sainte-Agathe-la-Bouteresse, allait à Roanne par la région d'Amions – Souternon.

Sur le parcours des voies romaines, ou dans les environs plus ou moins immédiats, s'établissaient des colons romains. Les Gaulois, profitant de la civilisation romaine et prenant exemple sur elle, participèrent, non seulement à l'établissement de petites cités : Roanne, Moingt, Boën, etc..., mais aussi à la formation de villages à la place des antiques huttes gauloises. De là l'origine lointaine de bon nombre de nos villages, dans lesquels on a retrouvé quelques vestiges de la construction romaine : objets artistiques, vases, statues ou simples briques ou tuiles à rebord. Sur la pente de versant Est de Goëlle qui descend du village à la rivière de l'Ecu, cachés dans des touffes de buis, l'on peut encore recueillir les derniers vestiges de l'époque gallo-romaine.

M. l'Abbé Truchard, s'étant intéressé à cette question, fit, il y a une trentaine d'années, quelques fouilles en ces lieux jaloux de garder le secret de leur histoire. Mais il n'a laissé à notre connaissance, aucun document sur le fruit de ses recherches et réflexions, c'est dommage.

Ce quartier de Goëlle serait donc le premier établissement de la primitive population de Souternon... si notre supposition n'est point trop avancée.

Il est en tous cas très curieux de constater que le mot « Goëlle » doit se prononcer « Goalle ». D'après les anciens du pays ce mot dériverait du mot « Gaulois » latin = Gallus. Et si l'on remarque que le lieu-dit « Calle » est situé au-dessus de l'Ecu et en face de Goëlle on trouverait aisément à ce mot la même racine latine : « Calle » venant de « Gallus » lui aussi.

Mais à trop vouloir affirmer nous risquerions de manquer à la vérité historique : terminons donc là notre article...

(* merci à notre ancienne secrétaire de mairie qui nous a prêté gracieusement sa collection de bulletins paroissiaux.)



* Les Ségusiaves, en latin Segusiavi ou Segusii, en grec Σεγυσιανοι (Strabon) ou Σεγουσιανοι (Ptolémée), sont un peuple gaulois dont le territoire se situait dans l'actuelle région du Forez et s'étendait initialement sur les actuels départements de la Loire et du Rhône, ainsi qu'une petite partie de l'Ain, de la Saône-et-Loire et de l'Isère. Leur capitale était Forum Segusiavorum, aujourd'hui Feurs, à partir de 20 ou 15 av. J.-C.. Les indices d'une localité avant cette période sont minces, cependant il semble que la région de Feurs ait été l'emplacement d'un carrefour commercial longtemps avant la date retenue pour sa fondation, et Feurs fut peut-être elle-même l'emplacement d'un sanctuaire fortifié en bord de fleuve.